

RECLASSEMENT DOUBLE IDENTIFICATION (SORTIE) D'ESL

Cher Parent/Tuteur,

Nous vous écrivons pour vous informer que votre élève est considéré pour une reclassification (sortie) du programme d'anglais langue seconde (ESL). Plus précisément, votre élève **pourrait être** admissible à une reclassification à double identité, qui s'adresse aux apprenants de l'anglais (Els) qui ont également un plan d'éducation individualisé (IEP).

Afin d'être admissible à une reclassification à double identification, une équipe scolaire ou du IEP, **y compris un parent/ tuteur**, doit recommander votre élève pour une reclassification à double identification. Votre décision de reclassement dépendra de (1) si votre élève progresse vers l'atteinte des normes de niveau scolaire et (2) si votre élève possède suffisamment de compétences en anglais pour réussir à l'école sans le soutien de ESL.

Afin de commencer ce processus, **nous vous contacterons pour planifier une réunion**. Lors de la réunion, nous discuterons des progrès scolaires et de la maîtrise de l'anglais de votre étudiant, et déterminerons si le reclassement est approprié pour votre étudiant. Veuillez noter que vous devez assister à cette réunion pour que votre élève soit reclassifié. L'interprétation sera assurée lors de la réunion si nécessaire.

Les décisions de reclassement dépendent également des notes d'ACCÈS (ACCESS) 2020. Il est donc très important que votre élève **passe l'examen ACCÈS 2020**, qui sera administré dans son école entre le 6 janvier et le 21 février 2020.

Si votre élève est reclassifié, il ne sera plus admissible au soutien direct d'un enseignant de ESL à compter de l'année scolaire 2020-21. Au lieu de cela, votre élève ne recevra que le soutien général des enseignants, ainsi que les services d'éducation spécialisée mandatés par son IEP. De plus, le rendement scolaire de votre élève continuera d'être surveillé.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec moi aux coordonnées ci-dessous. Quelqu'un de notre école vous contactera bientôt au sujet des prochaines étapes. Nous avons hâte de vous rencontrer.

Sincèrement,

Nom : _____

Rôle : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

RECLASSEMENT DOUBLE IDENTIFICATION (SORTIE) D'ESL QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

1. Qu'est-ce que cela signifie d'être un apprenant l'anglais ?

Un apprenant l'anglais (EL) est un élève qui a été identifié comme ayant besoin d'un soutien en anglais. Ces soutiens sont fournis par l'entremise du Programme d'enseignement des cours de langue (LIEP), communément appelé anglais langue seconde (English as a Second Language) (ESL). Les objectifs de L'ESL sont (1) d'aider les élèves à acquérir la maîtrise de l'anglais et (2) de s'assurer que tous les élèves peuvent accéder au contenu de niveau scolaire.

2. Quel est le but exact du programme d'anglais langue seconde ?

Le but du programme d'anglais langue seconde (ESL) est d'aider votre élève à apprendre l'anglais afin qu'il puisse comprendre les leçons quotidiennes, participer socialement à l'école et satisfaire aux normes scolaires appropriées pour la promotion et l'obtention de son diplôme.

3. Comment mon élève a-t-il été identifié en tant qu'apprenant l'anglais ?

Lorsque les parents/ tuteurs inscrivent des élèves au district scolaire de Philadelphie (SDP), ils remplissent un Sondage sur la langue parlée à la maison "Home Language Survey". Selon les réponses au sondage, un test de compétence en anglais peut être administré à votre élève afin de déterminer s'il a besoin d'un soutien en anglais.

4. Qu'est-ce que cela signifie d'être un élève à double identité ?

Un élève qui est " double identifié " est un apprenant l'anglais qui a un programme d'enseignement individuel (IEP). Les élèves à double identité reçoivent à la fois un enseignement en anglais et un enseignement spécialisé.

5. Qu'est-ce que l'examen ACCESS ?

ACCESS pour ELs® est une évaluation qui mesure la maîtrise de l'anglais de vos élèves. Cette évaluation a lieu entre janvier et février de chaque année scolaire et se fait en ligne ou sur papier. Les élèves reçoivent une note de 1,0 à 6,0 (6,0 est la note la plus élevée). Un petit groupe de Els ayant un IEP passent l'examen d'accès alternatif (an alternative version of ACCESS), qui est une version alternative d'ACCESS .

6. Qu'est-ce qui est testé exactement à l'examen ACCESS ?

ACCESS mesure les compétences en anglais des élèves en lecture, en écriture, en expression orale et en écoute. Ces domaines sont communément appelés "Domaines". Chaque domaine génère un score qui, pris ensemble, produit un score composite global, également connu sous le nom de niveau de compétence en anglais de votre étudiant.

7. Qu'est-ce que cela signifie d'être reclassifié (sorti/e) de l'ESL ?

Les élèves sont reclassés lorsque les données probantes (résultats aux tests ACCESS et commentaires des enseignants) indiquent que l'élève maîtrise bien l'anglais académique. Après la reclassification des élèves, leur rendement scolaire est activement surveillé par le district scolaire de Philadelphie pendant deux (2) ans, et surveillé par le Département d'éducation de Pennsylvanie (PDE) pendant quatre (4) ans. S'il est déterminé au cours des deux premières années de suivi que l'élève éprouve des difficultés scolaires en raison de barrières linguistiques persistantes, l'élève peut être redésigné comme apprenant actif de l'anglais et être inscrit de nouveau au programme d'anglais langue seconde (ESL).

8. Comment puis-je savoir si mon élève est un bon candidat à la reclassification ?

Si votre élève maîtrise bien ou presque bien l'anglais académique et qu'il progresse vers l'atteinte des normes du niveau scolaire, il pourrait être un bon candidat pour une reclassification.

9. Est-ce la seule façon de reclassifier mon élève (sortir) de l'ESL ?

Il existe deux voies de reclassification (sortie) des programmes d'anglais langue seconde (ESL). La première, la reclassification générale, exige que les élèves obtiennent une note de 4,5 ou plus à l'examen ACCESS et soient recommandés pour une reclassification par leurs enseignants. La deuxième reclassification, à double identification, s'adresse à un groupe choisi d'apprenants anglophones qui ont également un plan d'enseignement individualisé (IEP) et pour lesquels l'examen ACCESS peut ne pas être une mesure appropriée de la compétence en anglais de l'élève. Dans les deux processus, la maîtrise de l'anglais académique est une exigence pour la reclassification.

10. Mon élève continuera-t-il de recevoir un soutien en anglais s'il /elle est reclassifié/ée ?

Les élèves qui sont reclassifiés reçoivent un soutien général de la part de l'enseignante ou de l'enseignant, mais ne reçoivent pas d'enseignement de l'anglais langue seconde ou tout autre soutien supplémentaire propre à l'élève anglophone.

11. Mon élève continuera-t-il de recevoir un soutien à l'éducation spéciale s'il /elle est reclassifié /ée ?

Oui, votre élève continuera de recevoir un soutien à l'éducation spéciale, comme l'exige le plan d'éducation individualisé (IEP) de votre élève.

12. Quel sera mon rôle à la réunion sur la reclassification à double identité ?

Lors de la réunion de reclassement à double identité, vous travaillerez avec les enseignants de votre élève pour revoir son travail et ses résultats aux examens. Après avoir examiné ces questions, vous déterminerez ensemble si votre élève possède une maîtrise suffisante de l'anglais pour être reclassifié. Si vous croyez que votre élève ne devrait pas être reclassifié, l'école doit respecter cette décision.

13. Que se passera-t-il si je ne suis pas en mesure de participer à la réunion de reclassement ?

Un parent / tuteur doit participer à toutes les réunions de reclassement à double identification. Si vous n'êtes pas en mesure de participer, votre élève ne sera pas admissible au processus de reclassement à double identification cette année scolaire.

14. Puis-je participer à la réunion de reclassement par téléphone ou vidéoconférence ?

Oui, vous pouvez participer à la réunion par téléphone ou vidéoconférence.

15. Des services d'interprétation seront-ils disponibles pendant la réunion ?

Oui, les services d'interprétation doivent être fournis, soit par un assistant de conseil bilingue (BCA), soit via la ligne d'interprétation téléphonique du district. Veuillez demander ces services lorsque l'école vous contactera.

16. Où puis-je en savoir plus sur le processus de reclassement ?

Vous pouvez consulter les critères de reclassement sur le site Web du Département d'éducation de Pennsylvanie à l'adresse <https://www.education.pa.gov/>. Une fois sur le site Web, recherchez le document intitulé « Reclassification, surveillance et nouvelle désignation des apprenants de l'anglais (ELs)».